

Règle de la Confédération Internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul

1. Origines de la Société et du service aux pauvres

1.1 Origines

La Société de Saint-Vincent-de-Paul est une communauté chrétienne répandue dans le monde entier, fondée à Paris, en France, en 1833, par un groupe de jeunes laïcs catholiques, et par une autre personne plus âgée, qui se réunirent pour créer la première Conférence. La Société veut se souvenir avec gratitude de tous ceux qui nous ont donné un exemple de dévouement envers les pauvres et l'Église. Depuis Le Taillandier qui reçut la première inspiration, jusqu'au bienheureux Frédéric Ozanam, Paul Lamache, François Lallier, Jules Devaux et Félix Clavé, qui surent rechercher et suivre, avec humilité et réalisme, le sage conseil et l'appui de celui qui deviendrait le premier Président Général de la Société naissante : Emmanuel Bailly.

Sur tous, renforçant le charisme de chacun, l'Esprit Saint souffla et se manifesta lors de la fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Parmi les fondateurs, le bienheureux Frédéric Ozanam était une source d'inspiration rayonnante. La Société est catholique depuis ses origines. Il s'agit d'une organisation catholique internationale composée de laïcs bénévoles, hommes et femmes.

Commentaire - Le premier article de cette Règle est la réaffirmation explicite de la profession de foi chrétienne et catholique de notre Société, proclamée depuis ses origines. En outre, nous voulons rendre hommage aux laïcs capables d'honorer les engagements pris au moment du baptême. Pour la première fois dans notre Règle, les fondateurs sont évoqués par leur nom. Ils accomplirent avec un siècle d'avance ce que le Concile Vatican II allait signaler comme obligation majeure des laïcs : contribuer à l'édification du Royaume de Dieu.

L'Esprit Saint inspira la fondation de la première Conférence et insuffla à chacun des fondateurs les charismes nécessaires à l'accomplissement d'une mission divine. Cette inspiration a engagé les Vincentiens depuis l'origine de la Société. Elle contribue à l'épanouissement spirituel et humain de ses membres et les incite à se dévouer pour les pauvres.

L'objectif et la portée de notre service

1.2 La vocation vincentienne

La vocation des membres de la Société, dénommés Vincentiens, est de suivre le Christ en servant ceux qui sont dans le besoin et de porter ainsi témoignage de Son amour libérateur plein de tendresse et de compassion. Les confrères montrent leur dévouement par un contact de personne à personne. Le Vincentien sert dans l'espérance.

Commentaire - Être membre d'une Conférence de notre Société est déjà le fruit d'une vocation en soi, car nous sommes appelés à suivre personnellement le Christ à travers les pauvres. La compassion et le désir de soulager la souffrance des hommes nous guident pour entrer en contact avec les plus démunis. La rencontre personnelle avec celui qui souffre est la manifestation la plus visible de l'apostolat vincentien.

Nous devons imiter Jésus dans son Amour inconditionnel pour les pauvres. « Nous sommes convaincus que la vocation première du chrétien est de suivre Jésus » (Mt 6.2). « Les Vincentiens se dévouent dans l'espérance » (CIC 2232). L'espérance dans le Christ fera de notre travail un instrument pour rendre la vie meilleure aux pauvres, améliorer la vie des Vincentiens et celle de tous les êtres humains. Face aux difficultés, l'espérance doit être toujours présente à l'esprit. « Elle nous procure la joie dans l'épreuve » (CIC 1820).

1.3 Toute forme d'aide personnelle...

Aucune œuvre de charité n'est étrangère à la Société. Son action comprend toute forme d'aide visant à soulager la souffrance ou la misère, et à promouvoir la dignité et l'intégrité de l'homme dans toutes leurs dimensions.

Commentaire - Toutes les formes d'aide personnelle sont essentielles dans le travail des Conférences. Depuis sa fondation, la Société a voulu laisser toute latitude aux Conférences pour qu'elles puissent répondre aux besoins spécifiques des personnes visitées, qui sont suivies par un contact personnel. « Le vrai développement de l'homme doit être envisagé dans son intégralité. Il doit permettre à chacun de répondre à sa vocation, considérée comme un appel de Dieu » (CIC 2461). Qui n'est pas en mesure de choisir sera toujours pauvre.

1.4 ... apportée à toute personne dans le besoin

La Société sert ceux qui sont dans le besoin quels que soient leur religion, leur milieu social ou ethnique, leur état de santé, leur sexe, leurs particularités culturelles ou leurs opinions politiques.

Commentaire - Les confrères et les consœurs ne font pas de procès d'intention. Ils ne jugent personne. Il n'y a que Dieu qui puisse juger les hommes, car Lui seul peut scruter leur cœur. Nous rendons service selon les besoins de chacun. Les personnes en difficulté expriment et signalent leurs carences que nous ne comprenons pas toujours. Le Vincentien n'impose pas, il rend service, animé par l'espérance, et il aspire à être un exemple de vie pour les autres. « [...] Qui ne sait, en effet, que chez eux les misères matérielles sont le plus souvent les moindres [...] ce qui les attriste, c'est qu'il n'y ait pas une main amie qui presse leur main, pas un cœur qui s'ouvre au leur ; de là, pour eux, un vide affreux [...] » (Int. Manuel SSVF 1845). Tout de même, les Vincentiens doivent être attentifs à ne pas oublier les malheurs de leur famille, de leurs amis, ou de leurs confrères. S'occuper des plus pauvres ne devrait pas se faire à leur détriment (voir Com. 1.1).

1.5 La prise d'initiatives pour aller à la rencontre des pauvres

Les Vincentiens s'attachent à chercher et à trouver ceux qui sont victimes de l'oubli, de l'exclusion ou de l'adversité.

Commentaire - Cet article nous incite à chercher et à rencontrer les pauvres, au-delà des personnes auxquelles nous avons l'habitude de porter secours. Il faut visiter les « oubliés ». La plupart d'entre eux, qui ont de réels besoins, ne connaissent pas l'existence de la Société et la possibilité qu'elle offre de leur venir en aide. N'attendons pas qu'ils viennent à nous, bien au contraire nous devons aller à leur rencontre, et partager leur douleur, leur pauvreté. Les Vincentiens doivent être imaginatifs, et être attentifs aux réalités. Ils travaillent sans relâche pour déceler les nouvelles souffrances qui surgissent en permanence.

1.6 L'adaptation aux changements du monde

Fidèle à l'esprit de ses fondateurs, la Société s'efforce de se renouveler sans cesse et de s'adapter aux conditions changeantes des temps. Elle veut être toujours ouverte aux mutations de l'humanité et aux nouvelles formes de pauvreté que l'on peut voir surgir ou pressentir. Elle donne la priorité aux plus démunis et à ceux qui sont spécialement rejetés par la société.

Commentaire - La fin de cet article nous parle « des exclus de la société ». Les Conférences dans leur travail quotidien donnent la priorité aux plus pauvres parmi les pauvres, auxquels nous devons offrir l'amitié vincentienne afin de partager leurs souffrances (art. 1.5). Il est très difficile donc pour les Conférences et leurs membres d'établir une échelle des souffrances des uns et des autres. Comme nous l'avons déjà dit, les souffrances morales sont parfois plus dramatiques que les carences matérielles, et provoquent plus d'exclusion et d'isolement.

Nos rencontres avec les pauvres

1.7 Prières avant les rencontres ou les visites

Les Vincentiens prient l'Esprit Saint pour qu'Il les guide durant leurs visites et pour qu'Il fasse d'eux des artisans de la paix et de la joie du Christ.

Commentaire - *Nous ne pouvons rien faire tout seuls sans l'aide de Dieu. La prière individuelle et collective est essentielle pour les confrères et les consœurs dans leurs actions caritatives. La devise de la Société « Serviens in Spe » nous rappelle l'espérance dans le développement de nos actions. La Conférence est une communauté qui doit inciter à réfléchir et à prier, sinon le service vincentien n'aurait pas de sens.*

La tradition de notre Société, depuis les premières Conférences, nous enseigne la valeur inestimable de notre démarche préalable à la visite vincentienne et au contact personnel, l'adoration du Saint-Sacrement, pendant laquelle nous nous rendons humblement disponibles en offrant nos yeux, nos mains, notre cœur pour accomplir la volonté divine ultérieurement au contact des pauvres. Si ceci n'est pas toujours possible, des moments de recueillement sont absolument nécessaires. Nous devons nous recueillir pour demander les dons de l'Esprit Saint : la Sagesse pour comprendre les situations, choisir les priorités, et identifier les besoins les plus profonds ; la Force pour persévérer et ne jamais abandonner ; la Science pour traiter convenablement un problème ; la Pitié pour ressentir les souffrances de l'autre et se mettre à sa place ; la Crainte de Dieu pour faire les visites en toute humilité, l'humilité de reconnaître que nous sommes des êtres imparfaits qui implorent la Providence pour leurs frères ; eux comme nous, nous sommes Fils de Dieu et Temples du Saint-Esprit, jouissant de la même dignité, quelle que soit la misère qui nous entoure, ou vit en nous.

1.8 Dénéfrence et estime envers les pauvres

Les Vincentiens se mettent avec joie au service des pauvres, en leur prêtant une oreille attentive, en respectant leurs souhaits, ainsi qu'en les aidant à prendre conscience de leur propre dignité et à la recouvrer, car nous sommes tous faits à l'image de Dieu. Ils rendent visite au Christ souffrant en la personne du pauvre.

Quand ils fournissent une aide matérielle et un appui, les Vincentiens observent la confidentialité à tout moment.

Commentaire - *La joie est la caractéristique de l'esprit chrétien et tout Vincentien agit dans cet esprit. La douleur provoquée par la souffrance d'un ami en détresse ne doit pas nous empêcher de travailler dans le bonheur. Comme cela a déjà été dit, les Vincentiens sont respectueux des idées et des souhaits des personnes auxquelles ils accordent leur soutien. Parfois, ces personnes n'ont pas les mêmes valeurs et habitudes que nous, et ce n'est que par la douceur et l'exemple que nous arriverons à les faire changer, jamais en s'imposant d'une manière autoritaire. « Un autre point non moins digne de fixer notre attention est la discrétion qui doit accompagner le zèle du salut des âmes. Toute ardeur n'est pas sainte, ni inspirée par Dieu. Tous les moments ne sont pas propres à faire pénétrer dans les cœurs des enseignements nouveaux et chrétiens ; il faut savoir attendre l'heure de Dieu, savoir être patient comme Lui-même » (Règlement SSVP 1835).*

1.9 Confiance et amitié

Les Vincentiens s'attachent à établir des rapports de confiance et d'amitié. Connaissant bien leurs propres faiblesses et leur fragilité, leur cœur bat à l'unisson de l'autre. Ils ne jugent pas ceux qu'ils servent. Au contraire, ils essayent de les comprendre comme un frère.

Commentaire - *L'amitié est indispensable pour un vrai partage. L'édification du Royaume de Dieu est impossible sans que nous prenions conscience de notre fragilité. Rendons grâce à Dieu d'avoir la foi. D'avoir entendu son appel, rendons grâce. De pouvoir nous rapprocher du Christ en servant les pauvres, rendons grâce. De ne pas être enclin à juger, rendons grâce. D'être toujours prêts à satisfaire les besoins de nos frères, rendons grâce. « [...] Le Vincentien mêle ses larmes aux larmes du pauvre, et à force de patience et d'amour, il fait naître dans son cœur l'amitié chrétienne » (Int. Manuel SSVP 1845).*

1.10 La promotion de l'indépendance de la personne

Les Vincentiens essayent d'aider les pauvres à être indépendants, dans la mesure du possible, et à se rendre compte que, de façon pratique, ils peuvent forger et changer leur destinée de même que celle de leur entourage.

Commentaire - *Les Conférences n'acceptent pas la pauvreté. Les Vincentiens sont impliqués dans la lutte contre les injustices, véritable cause de la pauvreté. Ils incitent les pauvres à trouver leur propre solution. Le travail essentiel et incontournable des Vincentiens est de faire comprendre aux pauvres que leur effort et la prise de conscience de leur force intérieure sont indispensables pour surmonter leurs souffrances (art. 7.9).*

1.11 Un souci pour les besoins profonds et la spiritualité

Les Vincentiens ont aussi le souci fondamental de la vie intérieure et des exigences spirituelles de ceux qu'ils aident, ayant toujours le plus profond respect pour leur conscience et leur foi. Ils s'efforcent de les écouter et de les comprendre avec le cœur, au-delà des mots et des apparences.

Les Vincentiens servent dans l'espérance. Ils se réjouissent de voir qu'un esprit de prière anime aussi les pauvres, car en silence, ceux-ci sont capables d'appréhender les Desseins que Dieu réserve à chaque être humain.

L'acceptation du Dessein de Dieu en chacun d'eux les conduit à faire croître les germes d'amour, la générosité, la réconciliation et la paix intérieure, pour eux-mêmes, pour leur famille et pour tous ceux qui font partie de leur entourage. Les Vincentiens ont le privilège d'encourager les signes de la présence du Christ ressuscité chez les pauvres et parmi eux.

Commentaire - Les Vincentiens encouragent les personnes secourues à faire un effort pour obtenir de meilleures conditions de vie, aussi bien matérielles que spirituelles. Dans le respect de leurs propres traditions et valeurs, les confrères et les consœurs peuvent contribuer aux efforts de ces personnes.

« Respect profond » : Respecter les autres ne suppose pas être complice ou garder le silence, face à des situations perverses où règne l'emprise du péché.

Le respect de l'Évangile nous oblige à partager notre vision morale du monde, sans impositions ni mépris, même si elle est en contradiction avec les valeurs elles-mêmes du pauvre que nous essayons de servir. Le Vincentien tout en respectant le choix du pauvre ne peut pas renoncer à proclamer la Parole de l'Évangile. Il ne peut pas renoncer à partager avec son prochain ce qu'il a de meilleur : sa foi. « [...] Nous éviterons également tout esprit de contention avec les pauvres ; nous ne nous tiendrons point pour offensés s'ils ne se rendent pas à nos conseils ; nous n'essaierons pas de les leur faire accepter d'autorité et avec commandement ; nous nous contenterons de proposer ce qui est bien, d'exhorter vivement à sa pratique, laissant à Dieu le soin de faire fructifier nos paroles, si c'est sa volonté [...] » (Règlement SSV 1835).

Par ailleurs, nous ne devons ni ne pouvons oublier que la pauvreté n'existe pas par la volonté de Dieu, comme nous le pensons bien souvent, mais qu'elle existe à cause des défaillances des hommes dans la distribution des richesses sur Terre. Elle existe parce que nous ne respectons pas la Parole du Christ qui nous enseigne de nous aimer les uns les autres.

« Signes de la présence du Christ Réssuscité. » L'article 1.8 évoque « le Christ souffrant » en voyant la douleur de ceux que nous visitons.

L'article 1.11 incite les Vincentiens à reconnaître les signes de la présence du Christ Réssuscité dans le comportement des pauvres, surtout lorsque nous constatons des changements positifs qui sont le signe évident de la grâce, et qui confirment la participation des chrétiens à la vie du Christ Réssuscité (CIC 1694).

1.12 La gratitude envers ceux à qui ils rendent visite

Les Vincentiens ne sauraient oublier les multiples grâces qu'ils reçoivent de ceux à qui ils rendent visite. Ils reconnaissent que le fruit de leur travail n'est pas dû à leur seule personne, mais leur vient spécialement de Dieu et des pauvres qu'ils servent.

Commentaire - Le Vincentien remercie Dieu pour le bonheur que lui procure la personne à laquelle il prête assistance. Dans la plupart des Conférences, ce remerciement est manifesté explicitement au cours des réunions.

Le soulagement apporté par les Vincentiens n'est pas comparable au bonheur que les pauvres leur donnent en retour.

La prière individuelle et collective, demandant l'aide de Dieu dans notre action caritative, est le moyen essentiel de rendre service aux pauvres.

« Bien souvent, le confrère s'enrichit davantage de ce qu'il entend, qu'il n'enrichit l'autre de ce qu'il dit » (François Lallier – circ. aux Conférences, août 1837).

2. La spiritualité vincentienne, la vocation

La Foi en le Christ et vie de Grâce

« *Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Notre Seigneur Jésus-Christ à qui nous devons d'avoir eu par la foi, accès à cette Grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu* » (Romains 5, 1-2).

2.1 L'Amour en union avec le Christ

Les Vincentiens, convaincus de la vérité de ce qui a été annoncé par l'Apôtre saint Paul, désirent imiter le Christ. Ils espèrent qu'un jour ce ne soit plus eux qui aiment, mais le Christ qui aime à travers eux - (« [...] je vis, mais ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi. Car ma vie présente dans la chair, je la vis dans la foi au Fils de Dieu [...] » - Galates 2,20) - et que dès maintenant, dans l'attention qu'ils portent aux pauvres, ceux-ci puissent entrevoir une lueur de l'Amour infini de Dieu à l'égard des hommes.

Commentaire - La foi du Vincentien prend sa source dans l'Amour infini de Dieu pour les hommes, qui est allé jusqu'au sacrifice de Son Fils pour nous offrir le Salut. Que pouvons-nous faire pour suivre un tel exemple d'Amour, sachant que nous sommes imparfaits ? Essayer d'être un pâle reflet de Son Amour. Essayer de grandir jour après jour dans cet Amour pour les hommes comme Il nous l'a enseigné. Sachant que nous y arriverons seulement si chacun d'entre nous, jour après jour, à chaque instant et dans chacun de nos actes, se pose la question : qu'aurait fait le Seigneur confronté à une de nos situations quotidiennes ? Les Vincentiens trouveront la réponse dans la prière et la lecture de l'Évangile. « [...] L'Esprit Saint envoyé par le Père en mon nom vous apprendra tout et vous rappellera tout ce que je vous ai dit » (Jean 14, 26).

2.2 Cheminons ensemble vers la sanctification

Les Vincentiens sont appelés à cheminer ensemble vers la sainteté, parce que la vraie sainteté est l'aspiration à l'union en amour avec le Christ, ce qui représente l'essence de leur vocation et la source de leur inspiration. Ils aspirent à brûler dans l'amour de Dieu comme l'enseigna Jésus-Christ, et à approfondir leur propre foi et leur fidélité. Les Vincentiens sont conscients de leurs propres faiblesses et de leur vulnérabilité, comme de la nécessité de la grâce de Dieu. Ils recherchent Sa gloire et non la leur. Leur idéal est d'aider à soulager la souffrance seulement par amour, sans penser à aucune récompense ni à aucun avantage pour eux-mêmes. Ils se rapprochent de Dieu, en Le servant à travers le pauvre et à travers eux-mêmes. Ils grandissent se rapprochant encore plus de la perfection dans l'amour, en exprimant un amour compatissant et tendre envers le pauvre, et les uns envers les autres.

C'est pourquoi leur chemin vers la sainteté se fait principalement :

- En rendant visite et en se dévouant personnellement aux pauvres, dont la foi et le courage apprennent aux Vincentiens comment vivre. Les Vincentiens assument les besoins des pauvres comme les leurs.
- En participant aux réunions des Conférences ou des Conseils, où la spiritualité partagée et fraternelle doit être source d'inspiration.
- En encourageant la vie de prière et de réflexion, individuelle et communautaire, qu'ils partagent avec leurs confrères. Réfléchir sur leurs expériences vincentiennes vécues au contact de ceux qui souffrent leur apporte un enrichissement spirituel, une meilleure connaissance d'eux-mêmes et des autres, en mettant en exergue l'idée de la bonté de Dieu.
- En transformant leur préoccupation en action et leur compassion en amour pratique et effectif.

Le chemin qu'ils font ensemble vers la sainteté portera d'autant plus ses fruits, si la vie intime des membres se vit dans la prière, dans la méditation des Saintes Écritures et d'autres textes enrichissants, dans la pratique de l'Eucharistie, dans la dévotion à la Vierge Marie sous la protection de Laquelle les Vincentiens sont depuis nos origines, et dans la connaissance et le respect de l'enseignement de l'Église.

Commentaire - Il s'agit là d'un des articles fondamentaux de la Règle. Cet article mérite une lecture attentive avec tout notre cœur en compagnie de nos confrères et consœurs. Nous ne cheminons pas seuls. Nous ne sommes pas appelés à nous sauver tout seuls. Le chemin vers la sainteté est parcouru collectivement, tout en étant chacun responsable de ses actes, de l'exemple qu'il donne, et de l'aide apportée aux confrères.

Nous ne pouvons pas nous consacrer aux pauvres si, au sein de nos Conférences, nous n'accomplissons pas nos obligations envers nous-mêmes et si l'amour ne règne pas entre nous. L'amour entre Vincentiens est l'impulsion nécessaire pour se dévouer aux plus démunis. On ne peut pas donner ce que l'on n'a pas.

« [...] La vraie Sainteté est l'union parfaite avec le Christ et la perfection de l'amour. »
Cette définition de la Sainteté émane de Vatican II, « [...] nous pourrions atteindre la parfaite union avec le Christ ou la sainteté » (LG50), et elle est manifestée par ceux qui recherchent « la perfection de la Charité [...] » (LG39). L'appel de Dieu au rayonnement de l'Amour parfait n'est rien de plus qu'un appel à la Sainteté. « [...] la volonté de Dieu est la Sainteté de l'homme » (Timothée 4,3 ; Eph 1,4).
Les Vincentiens sont appelés à être saints !

2.3 La Prière en union avec le Christ

Au sein de toutes les Conférences du monde et dans leur vie personnelle, les Vincentiens élèvent leurs prières à Dieu, en souhaitant s'unir à la prière du Christ et de l'Église pour leurs confrères et pour les pauvres qui sont leurs « maîtres » et dont ils désirent partager la souffrance.

Commentaire - Seuls, nous ne pouvons rien faire. La prière individuelle et collective des Vincentiens nous permet de rester en communion avec le Christ et nous donne les moyens pour répandre Son Amour. C'est une prière en union avec la sainte Église et à l'écoute de ceux qui souffrent. Nous apprenons toujours des hommes qui sont dans la souffrance, car ils connaissent mieux que personne le renoncement et le dévouement. Saint Vincent de Paul aimait à dire pour nous encourager : « Montre-moi un homme de prière, il sera capable de tout faire », et ajoutait : « la prière est une source de jeunesse ».

2.4 La spiritualité du bienheureux Frédéric Ozanam

La spiritualité d'un des fondateurs de notre Société, le bienheureux Frédéric Ozanam, inspire profondément les Vincentiens.

Le bienheureux :

- milita pour le renouveau de la Foi universelle en Jésus-Christ, et il œuvra en harmonie avec l'élan civilisateur émanant des enseignements de l'Église à travers les temps ;
- rêva d'établir un réseau de charité et de justice sociale qui enserrerait le monde entier ;
- s'est lui-même sanctifié, comme laïc, en vivant pleinement l'Évangile dans tous les aspects de sa vie, notamment dans son combat pour la vérité, la démocratie et l'éducation.

Commentaire - Les Conférences doivent suivre les enseignements de Frédéric Ozanam, qui fut un des fondateurs auquel nous devons l'essentiel de notre doctrine vincentienne. L'Église catholique a reconnu officiellement la Sainteté de sa vie. Il a été un laïc exemplaire, un bon père de famille, un époux dévoué, un ami sincère, et un excellent professionnel. La Providence nous a donné un homme de grand charisme, dont nous devons toujours nous inspirer dans notre vie.

Les paroles et l'exemple d'Ozanam ont incité d'autres hommes à rejoindre le Christ. Les Vincentiens sont appelés à proclamer la Bonne Nouvelle, par la parole et par les actes (voir Com. 1.11).

Les membres partagent l'idéal d'Ozanam « d'enserrer le monde dans un réseau de charité » et ils soutiennent le Conseil Général International dans sa mission. Le CGI est chargé de promouvoir la création des Conférences et des Conseils dans le monde entier, en organisant le travail des bénévoles, en leur fournissant l'aide financière nécessaire et en les accompagnant par la prière.

2.5 Spiritualité de saint Vincent

La Société étant placée par les fondateurs sous le patronage de saint Vincent de Paul, ses membres suivent son exemple et s'inspirent de sa spiritualité, qui façonne leur pensée, leur ligne de conduite et leur manière de s'adresser aux autres.

Les éléments clés de la spiritualité de saint Vincent sont, pour les Vincentiens :

- Aimer Dieu, notre Père, à la sueur de notre front et à la force de nos bras.
- Voir le Christ dans les pauvres et les pauvres dans le Christ.
- Partager l'amour « affectif » et « libérateur » du Christ, l'Évangélisateur et le Serviteur des pauvres
- Être réceptif à l'inspiration de l'Esprit Saint.

Commentaire - Les fondateurs ont choisi saint Vincent de Paul comme patron spirituel et exemple de vie : il est le grand Saint de la Charité. Comment pourrait-on l'oublier ? Comment ne pas connaître ses œuvres en profondeur, et essayer de suivre ses pas ? L'audace et la créativité, la sainte audace et la sainte

créativité, doivent être un exemple permanent pour les Vincentiens dans l'accomplissement de leur mission envers les pauvres. Nous devons réfléchir en permanence aux solutions innovantes, pour faire face à la détresse et aux problèmes des plus démunis. Rappelons-nous toujours de saint Vincent de Paul, fondateur des Filles de la Charité. Il les déchargea de leur Règle conventuelle et les envoya dans le monde, avec pour seul but le secours des pauvres dans lesquels elles rencontreraient le Christ.

« Être attentif à l'inspiration de l'Esprit Saint. »

Le texte de cet article de la Règle est en concordance avec les articles : 1.1 – 1.7 – 3.9 – 3.11 – qui font allusion à l'Esprit Saint. C'est une incitation au recueillement, pour être disponible à recevoir Sa lumière et Son énergie. « La vie surabondante » mentionnée dans l'Évangile de Jean nous rappelle que l'héritage du Christ nous est légué par le souffle du Saint-Esprit. Parfois, Son intervention ne se manifeste pas par un grand éclat, mais par de petites suggestions qui nous rendent plus facile le service quotidien aux pauvres.

2.5.1 Vertus essentielles

Le Vincentien cherche à imiter saint Vincent dans les cinq vertus qui sont l'essence d'un authentique amour et du respect envers les plus défavorisés :

- LA SIMPLICITÉ – franchise, intégrité, sincérité.
- L'HUMILITÉ – acceptation de la vérité, tant en ce qui concerne leurs faiblesses que leurs dons, leurs talents et leur charisme, sachant que c'est Dieu seul qui leur a tout donné pour le bénéfice des autres et que, sans Sa Grâce, ils ne peuvent rien réaliser de valable ni de durable.
- LA DOUCEUR – constante amabilité et inlassable bienveillance, qui incluent également la patience dans les relations avec autrui.
- LE DÉSENTÉRESSEMENT – renoncement de soi-même. Par une vie de sacrifice, les membres offrent leur temps, leurs biens, leurs dons et leur personne, dans un esprit de générosité.
- LE ZÈLE – passion pour le plein épanouissement des hommes et pour l'accomplissement de leur bonheur éternel.

Commentaire - Réfléchissons attentivement aux vertus pratiquées par saint Vincent, inspiration essentielle du comportement vincentien. L'Amour de Dieu et le désir de Le rencontrer nous aideront à surmonter les difficultés inhérentes à l'exercice de Ses Vertus.

« [...] Ceux au contraire qui ont médité sur sa vie, étudié ses actions les plus intimes, et surpris les secrets de sa pensée, savent que s'il mérita le titre glorieux de Père des pauvres, c'est qu'il avait appris à les aimer en aimant Notre Seigneur Jésus-Christ ; que s'il leur prodigua ses soins intelligents, qui relèvent l'indigent au lieu de l'humilier, c'est qu'il avait coutume de les honorer comme les images et comme les membres de Son Divin Maître [...] c'est qu'il se considérait comme l'instrument docile de la Providence, à laquelle il ne s'employait qu'à obéir sans jamais vouloir la devancer ; c'est qu'il préférerait toujours voir le bien accompli par d'autres que par lui même, et ne se présentait que lorsque les autres ouvriers évangéliques faisaient défaut ; c'est qu'enfin, après avoir travaillé à la fatigue des bras et à la sueur de son visage, sa profonde humilité lui faisait considérer comme rien tout ce qu'il avait accompli, et le portait à se considérer lui-même comme un serviteur inutile [...] » (Int. Manuel SSV 1845).

2.6 Une vocation pour chaque moment de notre vie

La vocation vincentienne touche tous les aspects de la vie quotidienne des membres, les rendant plus attentifs et plus sensibles dans leur cadre familial, professionnel et social. Les Vincentiens sont disponibles pour les activités au sein des Conférences, après avoir rempli leurs devoirs professionnels et familiaux.

Commentaire - Les Vincentiens suivent le Christ à tout moment et en toute situation. Notre appartenance aux Conférences ne doit pas nous isoler. Au contraire, l'expérience acquise au sein des Conférences, le contact avec celui qui souffre, la prière vécue individuellement ou en communauté, doivent guider notre vie. Non seulement pour un instant ou un jour dans la semaine, sinon dans toute notre vie : en tant que parents, enfants, époux, professionnels, et amis, nous devons tendre à ce que l'Amour du Christ soit omniprésent.

« les rendant plus attentifs et plus sensibles »

Le Vincentien reste en éveil à tout moment, pour rendre service à ses parents, ses enfants, ses amis, ses collègues de travail. Il doit prêter une oreille attentive, être à l'écoute de tous, pour leur apporter un soutien moral. Écouter, c'est une autre façon d'aimer.

3. Membres, Conférences et Conseils – des communautés de foi et d’amour

3.1 Des membres

La Société est ouverte à tous ceux qui veulent vivre leur foi à travers l’amour du prochain dans le besoin. (Voir Article 6.4 de cette Règle).

Commentaire - Les Conférences sont ouvertes à tous, car la Société ne veut pas créer des groupes fermés, isolés du monde. Plus nous serons nombreux, plus notre témoignage sera rayonnant. Le manque de nouveaux confrères et de nouvelles consœurs peut être considéré comme un signe révélateur que quelque chose ne fonctionne pas au sein de la Conférence. Cela peut être un symptôme d’un manque de dynamisme ou d’un décalage par rapport à l’évolution de la Société. « [...] Continuons à éviter ces écueils ; marchons toujours en avant et développons nos modestes œuvres ; que chaque année voie éclore parmi nous une idée, une amélioration nouvelle, et protégeons-nous ainsi de l’apathie qui se contente facilement de ce qu’elle fait [...] » (Int. Manuel SSVP 1845).

3.2 Égalité

La Société ne fait aucune distinction de sexe, de fortune, de situation sociale ou d’origine ethnique, au sein de ses Conférences, (principe de base de la Société de Saint-Vincent-de-Paul).

Commentaire - Le Seigneur fait-il des différences ? Nous n’allons pas non plus en faire. Saint Paul nous rappelle que « le Gentil est égal au Juif ». Dans nos Conférences, nous ne faisons pas de discriminations entre les hommes et les femmes, entre les différentes origines raciales, entre les différents niveaux de formation professionnelle, etc. , du moment que tous essaient de servir Dieu en se dévouant aux pauvres au sein de la Conférence. « Pour tous ceux qui veulent le bien, c’est toujours chose bonne et heureuse que de voir des hommes de tous les rangs, de toutes les positions, de tous les âges, de toutes les opinions, mais unis par les liens sacrés du catholicisme, faire l’apprentissage de la bienfaisance en dehors de tout esprit de parti [...] » (Int. Manuel SSVP 1845).

3.3 Les réunions de membres vincentiens

Les Vincentiens se réunissent en frères et sœurs en la présence du Christ au sein des Conférences, véritables communautés de foi et d’amour, de prière et d’action. Il est essentiel que se tissent un lien spirituel et une amitié effective entre les membres, et que soit définie une mission commune au service des démunis et des marginalisés. La Société représente réellement une seule et unique Communauté d’amis vincentiens à travers le monde.

Commentaire - Il est souhaitable de relire le commentaire de l’article 2.2 de la Règle. Rien n’est possible sans l’amour entre confrères et consœurs au sein des Conférences. Nous devons avoir le sentiment d’appartenir à une grande Conférence présente dans le monde entier, « [...] c’était une fête que le jour de la Conférence parce que ce jour ramenait les uns auprès des autres, les amis que les travaux de la semaine avaient séparés » (Int. Manuel SSVP 1845). « [...] Fidèles aux recommandations de notre Maître et de Son apôtre favori, nous nous aimerons les uns les autres. Nous nous aimerons maintenant et toujours, de près et de loin, d’une Conférence à une autre Conférence, d’une ville à l’autre, d’un pays à un autre pays. Cette amitié nous rendra facile le support de nos défauts réciproques ; nous ne croirons le mal de nos frères qu’avec regret, et que lorsque nous ne pourrons pas nous refuser à l’évidence des faits. Alors, pour nous conformer à la volonté de celui qui a commis à chacun la garde de son prochain, unicuique mandavit Deus de proximo suo : alors, en esprit de charité et avec toutes les effusions d’une amitié sincère, nous avertirons ou nous ferons avertir notre frère chancelant ou tombé ; nous l’aiderons à s’affermir dans le bien ou à se relever de sa chute [...] » (Int. Manuel SSVP 1835).

Présence du Christ :

Le Christ est avec nous chaque fois que nous sommes rassemblés en évoquant sa présence. La disponibilité de la Conférence à recevoir le don de l’Esprit Saint et la force de l’amour nous font partager le cœur du Christ (art. 2.5). Frédéric Ozanam et les confrères de la première Conférence vécurent cette expérience. Il nous dit : « Dieu créa les nuages pour provoquer les éclairs et créa les âmes pour faire jaillir les éclats d’amour ». L’intensité de l’amour obtenu tous ensemble sera bien supérieure à celle que pourrait obtenir chaque confrère séparément.

3.3.1 De la fréquence des réunions

Les Conférences se réunissent régulièrement, normalement chaque semaine, mais au moins une fois tous les quinze jours.

Commentaire - Les amis se réunissent fréquemment, et les pauvres nous attendent avec urgence. La Règle prescrit une réunion tous les quinze jours minimum. Mais en nous appuyant sur la Tradition, nous pouvons affirmer que le mieux est la réunion hebdomadaire, pour parler de nos affaires, des affaires des pauvres et donc des affaires de Dieu. « [...] Les vertus pratiquées individuellement s'apparentent à des fleurs poussées isolément, dont la fraîcheur est éphémère, mais quand elles sont pratiquées collectivement elles forment des couronnes immortelles [...] » (Lettre de Frédéric Ozanam de Lyon à Paris – 1838).

3.4 De la fraternité et de la simplicité

Les réunions se déroulent dans un esprit de fraternité, de simplicité et de joie chrétienne.

Commentaire - Relire les commentaires aux articles 2.5 et 2.5.1. Tout nous a été donné et rien ne nous appartient. La simplicité est de rigueur « [...] Notre bienveillance mutuelle sera du fond du cœur et sans bornes [...] » (Règlement SSVV 1835). « Avoir des amis c'est vivre deux fois » (F. Lallier circ. 01-03-1837).

3.5 De la préservation de l'esprit

Quel que soit leur âge, les membres s'attachent à conserver un esprit jeune, qui se caractérise par l'enthousiasme, l'adaptabilité et l'imagination créatrice. Ils sont prêts à s'imposer des sacrifices et à prendre des risques pour le bien des pauvres, quel que soit l'endroit où ils se trouvent : en partageant leur inconfort, leurs carences, leur douleur et en défendant leurs droits.

Commentaire - Il y a toujours une part de rêve dans le service vincentien. En général, le rêve est un patrimoine de la jeunesse, ce qui nous incite à rester toujours jeunes d'esprit, prêts à découvrir des nouvelles formes d'action pour aider les pauvres. Nous ne devons jamais nous résigner à accepter passivement la souffrance et nous devons combattre sans relâche pour l'éradiquer, soit par la raison, soit par la charité (art. 1.9 – 2.2 – 2.3).

3.6 Des Conseils

Les Conférences se regroupent sous différents niveaux de Conseils.

Les Conseils existent pour servir toutes les Conférences qu'ils coordonnent. Ils aident les Conférences à développer leur vie spirituelle, à intensifier leur service et à diversifier leurs activités afin qu'elles puissent être constamment conscientes des besoins de ceux qui souffrent.

À tous les niveaux, les Conseils sont spécialement appelés à : créer de nouvelles conférences, aider à l'expansion de celles qui existent, stimuler des œuvres spécialisées, encourager les Vincentiens à assister à des cours de formation, souligner l'intérêt de la collaboration avec la Famille vincentienne, favoriser la coopération avec d'autres organisations ou institutions, développer l'amitié entre les Vincentiens d'une même zone, établir une communication dans les deux sens entre les Conférences et les Conseils immédiatement supérieurs. En fin de compte, à encourager le sens d'appartenance à une Société qui s'étend à travers le monde.

Commentaire - Les Conseils sont très importants pour intensifier et développer la vie des Conférences. Une lecture détaillée de cet article met en évidence, les obligations et les services des Conseils. Ceux-ci doivent être exigeants dans l'exercice de leurs fonctions et les Conférences sont conscientes de l'importance des Conseils « [...] s'il s'agit d'un Conseil au service de tous, c'est parce que la plus grande confiance règne parmi nous et que nul ne veut dominer les autres » Cor unum et anima una (Int. Manuel SSVV 1845).

3.7 Des jeunes membres

Les jeunes Vincentiens permettent à la Société de conserver en permanence un esprit jeune. Tournés vers l'avenir, ils portent un regard neuf sur le monde, et souvent ils voient bien au-delà des apparences. La Société a le souci permanent de former des Conférences de jeunes et de favoriser leur accueil dans toutes les Conférences. L'expérience d'une communauté de foi et d'amour, leur confrontation avec le monde de la pauvreté approfondissent leur spiritualité, les incitent à l'action et favorisent leur accomplissement en tant que personnes. Les confrères les plus anciens assument la responsabilité de les aider sur la voie de leur formation, en respectant toujours leurs choix personnels et leurs aspirations de service vincentien.

Commentaire - Cet article évoque une noble mission pour les confrères et les consœurs plus anciens. Servir les plus jeunes ! Il ne s'agit pas de les diriger. Il ne s'agit pas de les commander. Il s'agit de les servir, de leur être utiles sur le chemin qu'ils entreprennent – celui de leur vie – et qu'ils doivent découvrir grâce à notre soutien, à notre exemple, et à l'humilité des confrères plus âgés. Comme au temps de notre Fondation. Bailly, premier Président Général, fut très proche des jeunes confrères qui souhaitèrent et rêvèrent de créations de Conférences. Ce fut par son exemple et par son savoir-faire qu'il arriva à convaincre les étudiants qui se joignirent à la première Conférence. Faisons de même. Soyons à la disposition du jeune. En apportant des réponses à ses doutes et à ses aspirations. En le laissant faire son chemin.

3.8 Agrégation et Institution des Conférences et des Conseils

Le lien visible de l'unité de la Société est l'Agrégation des Conférences et l'Institution des Conseils, prononcées par le Conseil Général.

Commentaire - Nous sommes une communauté chrétienne présente dans le monde, dit notre article premier de la Règle. L'union à cette fraternité universelle qu'est la Société de Saint-Vincent-de-Paul, s'appelle « Agrégation » pour ce qui est des Conférences, et « Institution » pour les Conseils.

3.9 Subsidiarité et liberté d'action

La Société assume le principe de subsidiarité comme règle essentielle pour son fonctionnement. Les décisions sont prises le plus près possible du point d'action, afin d'assurer que l'environnement local et les conditions (culturelles, sociales, politiques, etc.) soient respectées.

Ainsi, la Société développe des initiatives locales conformes à son esprit. Cette liberté d'action des Conférences et des Conseils, qui a été observée fidèlement depuis les origines de la Société, permet aux Vincentiens d'aider les pauvres spontanément et de façon plus efficace, car ils sont ainsi libérés d'une bureaucratie excessive.

En exerçant cette liberté d'action pour faire face au défi de la pauvreté dans leurs régions, les Vincentiens ressentent la nécessité de la prière commune qui les guidera et leur donnera la force de donner libre cours à leur imagination créative qui est un des cadeaux promis par le Saint Esprit : « Vos vieillards auront des songes, vos jeunes gens auront des visions » (Joël 3, 1).

Commentaire - La complexité d'une Institution internationale telle que la nôtre exige certaines règles de fonctionnement, mais le principe de subsidiarité est essentiel pour nos Conférences, depuis nos origines. Où connaît-on le mieux les besoins des pauvres ? Bien évidemment sur le terrain. Dans l'environnement direct. C'est pour cela que chacune des Conférences dispose d'une grande latitude pour servir les pauvres comme elle l'entend dans l'esprit de la Règle. Cela ne signifie pas que les Conférences et Conseils sont totalement autonomes. Les Conférences et Conseils doivent respecter les stipulations de la Règle et des Statuts de la Société, les orientations stratégiques des Conseils Supérieurs ainsi que les obligations légales du pays. Au nom de la bonne réputation et de la transparence de la Société dans la gestion de ses moyens, les Conseils exigent des Conférences la tenue d'une comptabilité simple, mais rigoureuse et soumise à contrôle. Il faudrait une centralisation des comptes bancaires et une consolidation pour l'ensemble de la Société.

3.10 Démocratie

Toutes les décisions sont prises par consensus après la prière, la réflexion et les consultations nécessaires. L'esprit démocratique prévaut au sein de la Société à tous ses niveaux et, si besoin est, on peut avoir recours au vote.

Commentaire - *L'un d'entre nous est-il plus intelligent ou plus saint que les autres ? Sommes-nous sûrs de nos certitudes, alors que Dieu seul qui voit dans le cœur des hommes peut l'être ? Évidemment, non. Donc, consultons-nous, commentons toutes les affaires en toute charité et clarté. Bien souvent, la lumière descendra sur quelqu'un d'une façon inespérée. Le Seigneur illuminera qui il veut. Un responsable autoritaire découragera les gens, sera source de conflits et finalement portera préjudice à la Société.*

Prenons nos décisions après avoir écouté tout le monde. Cela implique une acceptation générale sans que personne puisse continuer à discuter une fois les décisions prises par la Conférence ou le Conseil.

3.11 Les Présidents, en tant que Dirigeants-Serviteurs

Suivant l'exemple du Christ, les Présidents à tous les niveaux de la Société tâchent d'être des Dirigeants tout en étant des Serviteurs. Ils fournissent un environnement encourageant dans lequel les talents, les capacités et le charisme spirituel des confrères sont identifiés, utilisés, développés et mis au service des pauvres et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Les Présidents ont une responsabilité spéciale dans la Conférence ou le Conseil, comme celle de promouvoir la spiritualité vincentienne.

Commentaire - *La mission des Présidents ? Servir. Aussi simple qu'élémentaire. La Tradition de la Société veut que les Conférences et les Conseils soient à l'image de leur Président. Il doit écouter, encourager, accompagner les Vincentiens en les incitant à servir les pauvres, avant de commander, exiger, et exercer ses compétences. Il a un rôle prépondérant dans la Conférence, mais son humilité fait que l'on ne s'en aperçoit pas. « [...] être au service des autres et diriger les œuvres chrétiennes exige un président, ayant une conviction profonde de sa foi, et pratiquant régulièrement ses préceptes. Il doit être inspiré par un esprit de conciliation et de prudence « prudens est regat nos » (E. Bailly, premier Président Général - circ. 01-03-1844). Cette même foi doit animer tous les Présidents, pour encourager les confrères et les consœurs dans leurs actions.*

3.12 De la formation des membres

Il est essentiel que la Société ne cesse d'encourager la formation de ses membres et de ses responsables, afin de développer leur connaissance de la Société et leur spiritualité, d'accroître leur sensibilité, la qualité et l'efficacité de leur service à l'égard des pauvres, et de les aider à prendre conscience des avantages, des ressources et des possibilités qui sont offerts aux pauvres. La Société offre aussi à ses membres l'opportunité d'approfondir leur formation, dans le but de mieux les aider à développer le niveau culturel et social de ceux à qui ils se dévouent et qui sollicitent cette aide.

Commentaire - *La formation continue est une exigence au sein de nos Conférences. Les changements sociaux constants, les nouvelles législations, les nouveaux moyens mis à notre disposition, exigent de chaque Vincentien un effort pour se maintenir à niveau et recevoir constamment une nouvelle formation. On ne peut pas se passer de cette mise à jour presque quotidienne qui nous permettra de mieux servir ceux qui souffrent. « Ne faut-il pas étudier sans repos, si l'on veut des résultats dans son travail » (Int. Manuel SSVP 1845).*

L'obligation « essentielle » doit refléter un engagement ferme de la part de chaque Conseil Supérieur, qui doit développer un programme de formation, soit avec ses propres moyens, soit avec l'aide du reste de la Société dans le monde.

3.13 Esprit de pauvreté et d'encouragement

Les membres de la Société sont unis dans un même esprit de pauvreté et de partage. Ils s'encouragent mutuellement à approfondir sans cesse leur spiritualité et leur vie de prière. Pour cela, le rôle du Conseiller Spirituel est très important.

Commentaire - *Lorsque c'est possible, chaque Conférence doit s'enrichir de la présence d'un prêtre qui conduit les confrères vers une vie plus spirituelle et responsable dans leur dévouement aux pauvres. Mais à l'encontre, chaque Conférence ne doit pas oublier la responsabilité des laïcs en dernier ressort dans les Conférences. Il ne s'agit pas de dévaloriser l'apport du prêtre. Bien au contraire, nous lui exprimons notre considération et un profond respect. Mais, sa présence n'est pas une excuse pour négliger notre vigilance, ou s'en remettre à lui pour les affaires courantes ou de grande importance. La responsabilité qui nous incombe de par le baptême nous oblige à un dévouement personnel dans les affaires des plus pauvres dont nous nous occupons.*

3.14 Emploi de l'argent et des biens pour les pauvres

Les Vincentiens ne doivent jamais oublier que faire don de son amour, de ses capacités et de son temps est plus important que le don d'argent. Toutefois, la Société consacre des moyens financiers et matériels pour soulager les difficultés de ceux qui sont dans le besoin. Le plus grand soin et la plus extrême prudence, tout autant que la générosité sont nécessaires dans la gestion des fonds de la Société. La thésaurisation est contraire à la tradition vincentienne. Les décisions, quant à l'emploi des fonds et des biens, sont prises collégalement, après mûre réflexion, à la lumière de l'Évangile et des principes vincentiens. Des comptes sont tenus pour toutes les sommes reçues et dépensées. La Société ne doit pas destiner ses fonds à d'autres associations, sauf occasionnellement aux autres branches de la Famille vincentienne ou dans des cas très exceptionnels.

Commentaire - Un confrère âgé disait de l'argent que bien que nécessaire pour mener à bien nos actions, l'argent est « l'excrément du diable ». Les Vincentiens doivent l'utiliser correctement sans chercher à le thésauriser. Nous devons croire avec conviction que Dieu pourvoit à nos besoins quand c'est nécessaire. Les Conférences qui sont bénéficiaires d'un surplus doivent soutenir les Conférences plus modestes dont les moyens exigus limitent sérieusement leur travail avec les pauvres. Parfois, les Vincentiens sont confrontés à des injustices flagrantes dans la redistribution des moyens entre les Conférences. C'est un sujet important qui mérite une réflexion approfondie.

3.15 De la communication

La vitalité du réseau de charité de la Société dépend d'un échange régulier et rapide d'informations. La qualité des communications ouvre l'horizon et augmente l'intérêt des Vincentiens pour les expériences vécues et pour les défis relevés par leurs frères et sœurs de par le monde. La réponse vincentienne à cette communication est de se montrer prêt à se tenir informé et à être toujours désireux d'aider son prochain.

Commentaire - Tout simplement, sans communication, nous cessons d'exister. C'est un défaut par omission très fréquent que nous signalent les Conférences. Pourquoi ne pas transmettre à d'autres Conférences ce que nous faisons et qui rend plus facile le service envers une pauvreté spécifique ? Pourquoi ne serions-nous pas attentifs à ce que d'autres Conférences ont découvert ? Comment pourrions-nous servir efficacement les pauvres sans échanger nos expériences ? Sans informer de ce que nous faisons ? Est-il possible d'améliorer nos ressources pour aider les pauvres ? Il ne doit exister aucun pays ou Conseil qui n'envoie sa publication sur la Société aux autres pays vincentiens ou au Conseil Général, afin de contribuer à cet effort de communication.

4. Relations au sein du réseau de charité vincentien et catholique

4.1 Jumelages

Les Conférences et les Conseils s'entraident, aussi bien à l'intérieur des pays qu'avec les autres pays dans le monde, cette activité étant une des plus chères à la Société et aux Vincentiens. La prise de conscience de la pauvreté extrême dans un grand nombre de pays et le choix préférentiel de la Société pour les pauvres incitent les Conférences et les Conseils à en aider d'autres, qui ont moins de ressources ou qui se trouvent dans des situations plus particulières. Le lien direct entre deux Conférences ou Conseils, consistant à partager la prière, une profonde amitié et des ressources matérielles, est appelé jumelage. Cette activité contribue à la paix dans le monde, à l'entente et à l'échange culturel entre les peuples.

Commentaire - Un chrétien peut-il rester insensible devant la totale indigence d'un autre membre de sa communauté ? La foi en Notre Seigneur Jésus-Christ nous amène à répondre non et nous oblige à être vigilants pour pourvoir l'aide nécessaire aux Conférences qui en ont besoin. Les Conférences capables d'aider leurs consœurs défavorisées font le nécessaire chaque année dans la mesure de leurs moyens. Soulager la pauvreté est notre vocation première et de ce fait, nous sommes confrontés aujourd'hui à un problème de dimension mondiale. C'est un devoir pour nous Vincentiens de penser à la souffrance dans les pays les plus pauvres et d'aller au-delà de nos actions de proximité. C'est pourquoi les Conférences qui ressentent réellement la vraie nature de leur mission sont toujours prêtes à envoyer les aides nécessaires pour que d'autres confrères dans le monde aux moyens financiers plus faibles, puissent à leur tour aider les pauvres dont ils s'occupent, à sortir de leur misère.

4.1.1 La prière, base de la fraternité

Le jumelage renforce donc la spiritualité, l'amitié profonde, la solidarité et l'assistance mutuelle. Des fonds et d'autres ressources matérielles peuvent être fournis pour permettre à une Conférence ou à un Conseil d'aider des familles sur le plan local. Une assistance financière, technique, éducative et sanitaire peut être accordée à des projets qui sont suggérés par la Société locale et qui encouragent leur propre initiative. Le soulagement apporté par la prière est encore plus important, ainsi que l'échange d'informations sur les réalisations des Vincentiens et sur leur situation partout dans le monde, sans omettre de donner des nouvelles des membres et de leurs familles.

Commentaire - Bien que l'aide économique soit nécessaire, l'aide spirituelle par la prière l'est également. Personne n'est pauvre à un tel point qu'il ne puisse aider d'une manière ou d'une autre, principalement par la prière, en offrant des petits sacrifices personnels à leur mesure, pour des confrères qu'ils ne connaissent pas personnellement, mais avec lesquels ils se sentent solidaires dans la mission de faire partager l'Amour de Dieu à tous les hommes.

4.1.2 Engagement personnel des Vincentiens

La Société invite les Vincentiens à considérer sérieusement leur engagement personnel pour une période déterminée, et leur disponibilité à travailler avec les Vincentiens d'autres pays et à développer les Conférences.

Commentaire - Certains Vincentiens qui en ont la possibilité et disposent de temps se proposent d'apporter leur expérience et leurs connaissances à d'autres endroits dans le monde. On les appelle « les Vincentiens pour la Paix ». Ces équipes de membres de la Société, de tous les âges, s'engagent pour une période déterminée, soit pour aider à développer des Conférences, soit pour travailler sur des projets concrets qui aideront d'autres pays. C'est une forme de jumelage que de partager son expérience, son dévouement personnel et sa générosité.

4.2 Assistance d'urgence

En cas de catastrophes naturelles, de guerres et d'accidents majeurs, la Société lance des initiatives d'urgence sur place et fournit des fonds pour aider les victimes, généralement à travers la Société locale.

Commentaire - Le Conseil Général gère en permanence des comptes appelés « Fonds d'aide », pour faire face à des situations d'urgence. Les Conseils et les Conférences du monde entier sont conscients de l'obligation de trouver des moyens pour alimenter ces comptes. Le CGI, au nom de la Société, fait parvenir l'aide vincentienne aux Conférences et aux Conseils des pays sinistrés pour assister les victimes des catastrophes naturelles, guerres, épidémies, etc.

Les Conférences donnent la priorité aux plus démunis dans les endroits où les grandes organisations humanitaires n'arrivent pas à soulager la souffrance des personnes isolées.

4.3 De la Famille vincentienne

Les Vincentiens du monde entier forment, avec d'autres communautés, toutes unies dans la spiritualité de saint Vincent de Paul et avec ceux qu'ils souhaitent aider, une grande famille. En se souvenant avec gratitude du soutien et de l'inspiration que la première Conférence a reçus de la bienheureuse Rosalie Rendu, la Société entretient et développe d'étroites relations avec les autres branches de la Famille vincentienne. Tout en préservant son identité, elle coopère avec elles en participant au développement spirituel dans le cadre de projets communs, tout en suivant les pastorales charitables de l'Église. Elle le fait également avec d'autres organisations partout où cela implique un enrichissement mutuel et une occasion d'être utile à ceux qui souffrent.

Commentaire - Les Conférences ont toujours à l'esprit le parrainage et l'inspiration de saint Vincent de Paul, souhaités par nos fondateurs. (art. 2.5. – 2.5.1 de la Règle). Nous sommes appelés à partager les efforts et à affronter les défis avec les autres Institutions ecclésiales inspirées également par la pensée vincentienne. Nous travaillons en étroite collaboration avec les Filles de la Charité, les Pères de la Mission (Lazaristes), les Religieux de Saint-Vincent-de-Paul, L'Association Internationale de la Charité, les Jeunesses Mariales Vincentiennes, les Missionnaires Séculiers Vincentiens, et la Médaille Miraculeuse, entre autres. C'est un bel exemple de collaboration entre les personnes de vie consacrée et les laïcs, indispensable dans l'action caritative de notre Église catholique.

Les Conférences se souviennent toujours de la bienheureuse sœur Rosalie Rendu, première Conseillère Spirituelle des fondateurs de notre Société. Elle leur prodigua ses conseils éclairés. Sa vie exemplaire au service des pauvres fut une source d'inspiration permanente pour ces jeunes laïcs engagés dans l'action sociale. Elle se rendait toujours disponible pour les premiers Vincentiens, comme « une mère » prête à encourager la vocation responsable de « ses fils ».

5. Relations avec la hiérarchie de l'Église

5.1 Une étroite relation

Fidèles à la claire intention du bienheureux Frédéric Ozanam et de ses compagnons, la Société, et chaque Vincentien, maintiennent des liens étroits avec la hiérarchie de l'Église catholique. C'est ce libre respect pour la hiérarchie qui donne lieu à une coopération fluide, mutuelle et harmonieuse.

Commentaire - Se basant sur une responsabilité ecclésiatement responsable, les Conférences entretiennent des rapports empreints d'amour et de respect avec la hiérarchie de l'Église catholique à tous les niveaux : paroisse, diocèse, Saint-Siège. La Société en général et les Conférences en particulier respectent scrupuleusement la voix de la hiérarchie.

Le respect est réciproque et nous, en tant que laïcs, nous avons le droit et parfois le devoir de manifester nos opinions sur certains sujets nous concernant. Les laïcs et les Vincentiens en particulier apportent leurs connaissances, leurs compétences, et leurs relations, pour rendre service à l'Église, en transmettant au Pasteur leur point de vue sur les affaires qui touchent au bien de l'Église.

5.2 De son autonomie

La Société est juridiquement autonome, en ce qui concerne son existence, sa constitution, son organisation, ses règles, ses activités et son gouvernement intérieur. Les Vincentiens choisissent librement leurs responsables et la Société gère son patrimoine de façon autonome, conformément à ses propres statuts et à la législation de chaque pays.

Commentaire - La Société est reconnue par les autorités civiles comme une personne morale indépendante dans la plupart des pays où elle travaille. Elle est libre de son action n'ayant pas besoin de la reconnaissance d'aucune autre entité. Le Saint-Siège a reconnu officiellement à plusieurs reprises l'autonomie de la Société et notamment par la déclaration du 13 novembre 1920.

5.3 Reconnaissance morale

La Société reconnaît le droit et le devoir de l'évêque catholique, dans son diocèse, de confirmer que rien dans les activités de la Société n'est contraire à la foi ni à la morale. La Société, chaque fois que cela sera possible, informe annuellement les évêques diocésains de ses activités, en témoignage de communion ecclésiale.

Commentaire - La Société de Saint-Vincent-de-Paul – les Conférences –, composée dans son ensemble de personnes qui se veulent fils fidèles de la Sainte Église, reconnaît qu'elle doit œuvrer avec l'Ordinaire de chaque diocèse avec qui elle collabore à la pastorale diocésaine de son choix, développant ainsi le contact personnel avec le pauvre. En particulier, la Société reconnaît la compétence de l'Ordinaire pour certifier que ses activités dans le diocèse sont conformes à la foi et à la morale catholique. « [...] Saint Vincent de Paul voulait que ses disciples n'entreprissent aucun bien sans s'être assuré l'assentiment et avoir reçu la bénédiction des Pasteurs locaux. Nous ne ferons non plus jamais rien de nouveau et d'important, dans une juridiction ecclésiastique sans prendre l'avis de celui qui en est revêtu : nous ne ferons rien malgré l'autorité spirituelle, estimant un mal le bien que nous essaierions contrairement à sa pensée [...] » (Règlement SSV 1835).

6. Autres relations

Relations œcuméniques et avec les autres religions

6.1 Il revient à chaque membre de promouvoir l'œcuménisme

Chaque Vincentien s'attache à renforcer son propre engagement dans l'œcuménisme et dans la coopération, et cet engagement s'exerce dans le cadre d'œuvres de charité et de justice, instrument de la restauration de l'unité plénière de l'Église ; pour cette unité le Christ a prié « Que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi. Qu'ils soient en nous, eux aussi, afin que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jean 17, 21).

Commentaire - La Société, chaque Conférence, chaque Vincentien qui en fait partie, ne doit pas oublier les obligations de l'œcuménisme comme nous y invite la Sainte Église. Nous ne devons pas agir seulement par la contrainte, mais en changeant nos cœurs.

Parce que c'est à partir d'un changement d'attitudes (Eph 4, 23), d'un détachement de soi, et d'un amour sans limites, que naît le souci de l'unité qui grandira vers sa maturité. Nous demandons dans nos prières l'intervention de l'Esprit-Saint pour qu'il fasse évoluer les cœurs (voir Concile Vatican II – Ec 7 et CIC 1108/1109).

« [...] afin que le monde croie que tu m'as envoyé. »

Les divisions vont à l'encontre de la volonté de Christ, elles mettent des barrières dans le monde, et provoquent des dommages à une des plus saintes causes qui est de proclamer la Bonne Nouvelle à chaque être humain. (Concile Vatican II – Ec 1^{er}). « [...] Dans ce mouvement œcuménique participent tous ceux qui croient en seul Dieu et trois Personnes formant la Trinité, qui croient en Jésus-Christ Seigneur et sauveur, professant leur foi, et réunis en Assemblée et non individuellement [...] » (Concile Vatican II – Ec 1).

6.2 La Société est engagée dans la coopération œcuménique et entre les différentes religions

Suivant le Magistère de l'Église catholique, la Société de Saint-Vincent-de-Paul reconnaît, accepte et encourage l'appel vers une coopération œcuménique et pour un dialogue entre les différentes religions dans le cadre de ses activités charitables. Elle prend part aux initiatives de l'Église dans le domaine de l'œcuménisme et de la collaboration avec les autres croyances dans chaque pays, tout en restant en harmonie avec l'évêque de chaque diocèse.

Commentaire - Conscients de cette obligation ecclésiale, la Société partout dans le monde se soumet aux orientations de chaque diocèse. Chaque Conférence admet que la réponse catholique apportée dans chaque lieu doit être présidée par l'harmonie et donc, avant d'agir sur ce terrain délicat, elle écoute et agit en accord avec l'Ordinaire du lieu.

Le dialogue avec les autres églises chrétiennes se traduit par un témoignage explicite de la foi chrétienne dans une société moderne où les agnostiques et les incroyants sont très nombreux.

Nous devons montrer ouvertement une amitié fraternelle, un amour chrétien et une confiance sereine et ferme dans nos valeurs, ce que reflète l'unité même de la Sainte Trinité.

6.3 La prise d'initiatives pratiques

Les Conférences et les Conseils entament un dialogue en vue d'une coopération dans le cadre d'activités charitables, avec les représentants d'autres églises ou de communautés ecclésiales chrétiennes, et même d'autres religions, chaque fois que ceci est reconnu possible.

Commentaire - Les Conférences travaillent dans les circonstances les plus diverses dans les endroits les plus différents du monde. Le principe de subsidiarité mentionné dans l'article 3.9 de la Règle prend tout son sens. Il permet aux Conférences d'identifier les critères pour trouver les collaborateurs nécessaires et remplir sa mission envers les pauvres, tout en respectant l'esprit de la Société (art 6.7 de la Règle). La prudence recommande de recueillir les opinions à ce sujet avant d'entamer toute collaboration.

6.4 Association œcuménique et entre différentes religions

Dans certains pays, les circonstances peuvent rendre souhaitable l'accueil de membres, qu'ils soient chrétiens d'autres confessions ou des fidèles ayant des croyances qui respectent l'identité de la Société et acceptent sincèrement ses principes, dans la mesure où les différences de croyance le permettent. La Conférence épiscopale doit être consultée.

Commentaire - Le monde est vaste et beaucoup de gens veulent aider les pauvres. Les Conférences doivent être ouvertes à d'autres collaborations. Ceci dit, elles ne doivent pas oublier qu'à part le fait d'aider ceux qui sont dans le besoin, ceux qui souffrent, chaque Conférence forme une communauté catholique étendue dans le monde. Les confrères qui ressentent le besoin d'admettre des personnes d'autres croyances doivent savoir à quel point ceci affecte la communauté de la Conférence, les pratiques de piété communes au monde catholique. Pour éviter ce réel danger, la Règle recommande de consulter la Conférence épiscopale de chaque lieu. Nous accepterons volontiers son avis sur les questions posées pour notre paix intérieure.

6.5 Sauvegarder la foi et la philosophie catholiques

Le caractère et la philosophie catholiques de la Société de Saint-Vincent-de-Paul doivent être conservés. Le Président, le Vice-Président et le Conseiller Spirituel doivent, de ce fait, être catholiques. Ils peuvent, dans certaines situations dépendant de circonstances nationales particulières et après consultation de l'évêque diocésain du lieu, être membres d'Églises et de communautés ecclésiales acceptant la foi catholique, notamment en ce qui concerne la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, les sept Sacrements et la dévotion mariale.

Commentaire - Les Présidents des Conférences et leur Conseiller Spirituel ont l'obligation de promouvoir la spiritualité vincentienne et l'éthique catholique (art. 3.11). Les Vice-Présidents feront de même en cas d'absence des Présidents. L'Assemblée Générale de la Société en 1999 voulait que les Orthodoxes et les Anglicans catholiques puissent accéder à ces responsabilités. La hiérarchie de l'Église catholique indiquera dans chaque pays si d'autres églises ou communautés ecclésiales répondent aux critères de la spiritualité vincentienne. Pour les fonctions dont la responsabilité dans ce domaine n'est pas exigée (Secrétaire, Trésorier, etc.), tous les confrères et consœurs sont habilités à les exercer.

6.6 Les groupes affiliés peuvent travailler en étroite collaboration avec la Société

La Société accepte le principe de groupes affiliés. Ceux-ci se composent principalement de personnes appartenant à d'autres Églises et communautés ecclésiales chrétiennes, qui sont attirées par les réalisations de la Société ainsi que par sa spiritualité. Ils sont les bienvenus à participer aux œuvres charitables de la Société, aux discussions des Conseils correspondants et à la vie fraternelle de la Société, mais ils ne sont éligibles pour aucune fonction au sein de la Société. Des groupes de personnes de religions non chrétiennes peuvent également être affiliés de la même manière.

Commentaire - Dans certains endroits, l'admission de groupes affiliés d'autres confessions ou croyances peut être désirée dans les limites mentionnées dans cet article. La Société peut les admettre en son sein, mais par souci de conserver notre caractère catholique, ils ne pourront pas accéder aux postes de responsabilité.

6.7 Rapports avec les organes d'État et les autres œuvres de bienfaisance

Lorsque les problèmes auxquels les Vincentiens sont confrontés dépassent leurs compétences ou leurs capacités, et pourvu que cela aide la Société dans son souci de combattre l'injustice, ils ont tout intérêt à établir des liens constants de coopération avec les organismes officiels concernés, ainsi qu'avec d'autres organisations privées agissant dans des domaines similaires et prêtes à travailler avec la Société, à condition que l'esprit de celle-ci soit toujours respecté.

Commentaire - Dans un monde globalisé et complexe, les Conférences à travers leurs Conseils sont amenées à collaborer ponctuellement avec d'autres Institutions qui peuvent faciliter leur travail auprès des pauvres. La prudence est indispensable pour éviter les scandales de travailler avec des groupes ou des personnes qui défendent des thèses contraires à la doctrine de la Sainte Église « [...] Il faut d'ailleurs éviter l'apparence même du mal et tout ce qui pourrait scandaliser les faibles [...] » (Règlement SSVF 1835).

7. Relations avec la société civile — Œuvrer pour la Justice

7.1 La Société apporte une aide immédiate mais recherche également des solutions à moyen et long terme

La Société cherche non seulement à soulager la misère, mais aussi à identifier les structures injustes qui en sont la cause. Les Vincentiens s'engagent à identifier les causes de la pauvreté et à contribuer à leur élimination. Dans toutes

leurs actions de charité, il doit exister une recherche de la justice. Dans la lutte pour la justice, les Vincentiens doivent tenir compte des exigences de la charité.

Commentaire - Par le biais de chaque Conférence, la Société de Saint-Vincent-de-Paul recherche l'insertion des personnes qu'elle soulage, dans le tissu social et dans le monde du travail. Elle veut empêcher la pérennisation de la pauvreté sous toutes ses formes. Elle œuvre pour l'éradication de la souffrance. La Société utilise tous les moyens à sa disposition pour rétablir la justice, tout en pratiquant la charité envers le prochain, « [...] la paix jaillit comme le fruit de l'amour ; il est capable de donner plus, au-delà des limites demandées par la justice. » (Concile Vatican II – IM 78).

7.2 Une vision de la civilisation d'amour

Affirmant la dignité et la valeur de l'homme, reflet de Dieu, et identifiant le visage du Christ dans celui des exclus, les Vincentiens rêvent d'un monde plus juste dans lequel seraient mieux reconnus les droits, les responsabilités et le développement de tout un chacun.

Citoyens du même monde, attentifs à la voix de l'Église, les Vincentiens sont appelés à participer à la création d'un ordre social plus juste et plus équitable, conduisant à une « culture de la vie » et à une « civilisation de l'amour ». De cette manière, la Société est associée à la mission évangélisatrice de l'Église, par son témoignage visible en actions et en paroles.

Commentaire - Les Vincentiens ne peuvent pas se contenter du simple constat des effets de la misère sur les personnes. Nous devons rechercher les causes, dans la mesure de nos modestes possibilités. La mission inéluctable de chaque Conférence et de chaque confrère est celle d'évangéliser en répandant la Bonne Nouvelle, ce qui n'est autre que l'émergence d'une civilisation de l'amour. Il est impossible de prêcher l'amour de Dieu pour les hommes selon les préceptes évangéliques, sans une ferme volonté pour changer les structures injustes et sans œuvrer pour les refondre dans l'amour.

« Citoyens d'un monde unique » : Par principe, les Vincentiens sont de bons citoyens dans leur pays, mais leur souci du bien en général fait qu'ils se sentent concernés par les pauvretés du monde entier.

« Culture de vie » : Les Vincentiens sont dévoués à la promotion du Droit à la vie, depuis la naissance jusqu'à la mort.

7.3 Vision de futur

Bien au-delà de l'avenir immédiat, la Société se sent impliquée dans le développement durable et la protection de l'environnement pour le bien-être des générations futures.

Commentaire - La Société, et chacune de ses Conférences, veulent contribuer au bonheur des générations futures. Parce que nous croyons que le Seigneur a tout créé ici-bas, le respect de l'environnement est fondamental. Dieu créa le monde au service de l'homme, et même si nous désirons ardemment atteindre le Royaume de Dieu, Il nous fait vivre sur cette terre toute une vie durant, pour améliorer le patrimoine hérité dans tous les domaines. Si chacun s'emploie à être meilleur, le monde sera meilleur et l'Humanité aussi.

Le respect de l'environnement est un problème transnational et inter-générationnel qui concerne toute l'humanité.

7.4 La méthode vinctienne pour aborder la justice sociale d'un côté pratique

L'approche particulière des Vincentiens sur les questions de justice consiste à les traiter et à en discuter en se mettant à la place de ceux qu'ils visitent et qui sont dans le besoin.

Commentaire - La perspective des Vincentiens est celle des pauvres, des opprimés, des persécutés, des affamés, des exploités, et ils se sentent engagés dans leurs causes. D'autres auront d'autres soucis. Le nôtre est celui du pauvre.

7.5 La voix des sans-voix

La Société aide les pauvres et les démunis à s'exprimer par eux-mêmes et, le cas échéant, doit se faire la voix des sans-voix.

Commentaire - Les Vincentiens encouragent les pauvres à raconter leurs souffrances, leurs angoisses, leurs inquiétudes, en les incitant à se sentir responsables de leurs problèmes et à essayer de trouver les solutions par eux-mêmes. Dans les cas extrêmes, les Vincentiens se feront l'écho de ceux qui n'ont même pas droit à la parole.

7.6 Face aux structures qui peuvent conduire au péché

Lorsque l'injustice, l'inégalité, la pauvreté ou l'exclusion résultent de structures sociales, économiques ou politiques injustes, ou de législations insuffisantes ou mal pensées, la Société, pour sa part, se doit, toujours de manière charitable, de parler clairement et franchement sur cet état de choses afin d'apporter et de réclamer des améliorations.

Commentaire - La Société doit prendre position clairement et charitablement. Nous ne pouvons pas agir comme si les facteurs qui induisent au péché n'existaient pas. Ils existent bel et bien. Nous devons les signaler avec toute la modestie de nos moyens, mais avec toute la force que nous donne notre solidarité envers les pauvres. La charité doit guider notre mise en cause des responsables de l'injustice, sans tomber dans l'acharnement. Ozanam considérait que l'identification des problèmes à l'intérieur de la société était une obligation essentielle ; « [...] le manque de bon sens et la timidité de braves gens font parfois beaucoup de tort [...] », mais il ajoutait « [...] l'amabilité est fondamentale dans les discussions entre chrétiens [...] » Ozanam rappelle également « [...] il y a des injustices scandaleuses entraînant la souffrance de millions de femmes et d'hommes, elles sont en flagrante contradiction avec l'Évangile [...] » (CIC 1938).

7.7 S'efforcer de changer les attitudes

Les Vincentiens s'opposent à toutes sortes de discriminations et s'efforcent de surmonter les réflexes de peur, d'égoïsme, et de mépris envers ceux qui sont faibles ou différents, et qui sont gravement atteints dans leur dignité. Ils tendent à adopter une attitude nouvelle comportant respect et bienveillance envers le prochain, et à reconnaître et protéger le droit de chacun à forger son propre destin.

La Société encourage la compréhension, la coopération et l'amour mutuels entre les personnes de cultures, de religions, d'origines ethniques et de groupes sociaux différents, contribuant ainsi à la paix et à l'unité des peuples.

Commentaire - Tous les hommes sont nos amis, sans aucune discrimination tenant à leur couleur, leur état de santé, de pauvreté, de faiblesse, ou leurs défauts. Voyons-les comme les fils de Dieu, comme nos frères, comme nos amis. Battons-nous contre toutes les discriminations et toutes les sélectivités injustes, souvent à l'origine de l'isolement social. La Société s'oppose à toute sorte de discrimination. Être marginalisé ou discriminé s'apparente à une forme grave de pauvreté provoquant une forte humiliation, et une perte de l'estime de soi. La Société doit promouvoir la compréhension, la tolérance, et rechercher des possibilités d'épanouissement pour ceux qui sont marginalisés ou victimes d'injustices.

7.8 De l'indépendance politique de la Société

La Société ne s'identifie avec aucun parti politique et opte toujours pour une attitude excluant toute violence. Il est bon que certains confrères répondent à leur vocation politique et s'y engagent pleinement de telle sorte qu'ils apportent les valeurs chrétiennes à la politique. On exigera, toujours avec charité, aux confrères ayant des fonctions politiques de n'accepter aucune fonction de représentation au service de la Société durant cette période.

Commentaire - Depuis ses origines, la Société a eu le bon sens d'éviter toute identification aux partis politiques, ou toute réflexion sur des opinions politiques. Il était vivement conseillé aux confrères et aux consœurs de ne pas promouvoir des discussions politiques au sein des Conférences. Cela dit, la Société peut comprendre les Vincentiens qui veulent faire passer le message chrétien sur le terrain politique, et les en félicite. Mais ces chers Vincentiens sont priés d'abandonner les fonctions de représentation de la Société pendant la durée de leur mandat politique. Toute situation équivoque doit être évitée, et ce petit sacrifice correspond bien au respect de l'esprit vincentien. « [...] l'esprit de charité en même temps que la prudence chrétienne nous portera encore à bannir à jamais les discussions politiques de nos réunions communes ou particulières [...] » (Règlement SSVF 1835).

7.9 Travailler en communauté

La Société ne doit pas travailler uniquement avec des personnes seules dans le besoin, mais aussi avec des familles et des communautés. Il est nécessaire de promouvoir, au sein de communautés locales déshéritées, un sens de la responsabilité et une solidarité favorisant un mieux-être économique, social et environnemental, sans jamais perdre de vue la priorité du contact de personne à personne avec ceux qui souffrent.

Commentaire - Les Vincentiens sont obligés d'aller au-delà de la charité de proximité. Cette Règle y compris les commentaires le rappellent à plusieurs reprises. L'article 1.10 évoque la valorisation de soi-même qui conduit à améliorer le destin de la communauté. Dans cet article 7.9, il est fait référence à des communautés dans le besoin. La Société doit prendre en compte prioritairement les personnes qui sont dans la plus grande détresse en les encourageant à collaborer avec tous ceux qui veulent se battre pour élever leur niveau de vie. Les Vincentiens sont en mesure d'identifier les problèmes les plus ardues, et d'élaborer un plan de sensibilisation de la société civile, avec des objectifs précis pour encourager les changements nécessaires.

L'action vincentienne a comme point de départ le contact personnel avec les pauvres, et il est bien évident que la Société ne peut pas devenir un bureau de revendications ou servir à l'enregistrement de doléances. Les Vincentiens et les Conférences sont toujours disponibles pour ceux et celles qui sont dans la souffrance, et cela leur permet de cibler l'aide destinée à surmonter les difficultés.